

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 488

Artikel: Une soutenance de thèse féministe à l'Université de Genève

Autor: P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262474>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Washington ne concerne pas les fonctionnaires des Administrations publiques, elle a cependant déjà eu une grande répercussion sur leur situation. Ses normes ont été adoptées dans les services administratifs des Organismes internationaux, avec quelques modifications d'une grande générosité. Voici le statut de ces Administrations: la fonctionnaire, mère de famille, a droit à un congé de 6 semaines avant ses couches et de 6 semaines également après l'accouchement. Pendant ce congé elle reçoit son traitement entier. Si le médecin ou la sage-femme se sont trompés au sujet de la date, les 6 semaines de repos après l'accouchement restent acquises. Lorsque le traitement de la fonctionnaire ne dépasse pas 6000 francs, ou que le traitement des deux époux ne dépasse pas 10.000 francs, elle a droit aux soins gratuits. Si elle allaite son enfant, elle a droit à 2 repos d'une demi-heure par jour. Les congés prévus dans cet article n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul des congés annuels ou des congés de maladie. Plusieurs Etats ayant ratifié la Convention l'appliquent aussi dans leurs services administratifs (Argentine, Brésil, Cuba, Espagne). Certains pays, au contraire, non seulement ne donnent pas de congé rémunéré, mais obligent parfois les fonctionnaires en couches à se faire remplacer à leurs frais.

A. DE M.

(La fin au prochain numéro.)

Le rôle de la femme vu par Hitler

Lors d'une Assemblée de femmes nationalistes le Führer a prononcé un discours très significatif du rôle et de la place réservée à la femme dans l'Allemagne actuelle: « Les femmes ne sauraient être optimistes chez vous, car elles sont opprimées et bâillonnées, vous ne leur accordez ni liberté ni égalité de droits » nous répondons: Ce que les uns éprouvent comme un joug, d'autres le considèrent comme un bienfait. Ce qui pour les uns est un enfer est pour les autres un paradis, et vice-versa.

Aussi longtemps que nous aurons en Allemagne une génération d'hommes sains de corps et d'esprit (et nous veillerons à cela), nous ne crèverons pas de bataillons de lancées ou de grenades et des corps de carabiniers, car cela n'est pas l'égalité mais la déchéance.

On nous dit souvent: « Vous voulez écarter la femme de l'activité professionnelle ». Là n'est pas mon but. Je veux donner à la femme la possibilité de créer une famille et d'avoir des enfants. C'est ainsi qu'elle servira le mieux notre peuple. Je suis convaincu que la femme allemande comprend mieux qu'il n'importe qui la portée du mouvement. Si nos adversaires prétendent que la femme allemande est soumise à un régime tyrannique, j'affirme, quant à moi, que sans la constance et le dévouement de la femme, le parti ne serait jamais parvenu à la victoire.

Une soutenance de thèse féministe à l'Université de Genève

Mlle Refia Ugurel a soutenu le 12 novembre une thèse intitulée *L'éducation de la femme en Turquie*, pour obtenir le grade de docteur en lettres, mention pédagogie, en présence des professeurs Olttramare, Malche, Bovet et Claparède. Mlle Ugurel a apporté à sa soutenance un bel enthousiasme, que respire d'ailleurs tout son ouvrage; Turque, et nationaliste convaincue, elle est fière de l'œuvre de son pays et veut nous faire partager son ardeur. On la sent pleine de foi dans l'activité de la Turquie nouvelle, qu'elle décrit avec ferveur. C'est ce qu'a souligné le pro-

fesseur Claparède, qui, en l'opposant aux *Désenchantées* de Loti, l'a appelée « une enchantée ». Enchantée, certes, est l'auteur, de son pays, de la jeune République, de son chef, et de sa mission. C'est pourquoi elle prend très nettement position de nationaliste, et que toute sa thèse est conçue de manière à faire de la situation nouvelle de sa patrie une sorte de miracle. Aussi son exposé historique se bien fait pour montrer, par un jeu d'ombres et de lumières, l'immense bienfait pour les femmes du nouveau régime.

Il faut distinguer trois périodes dans l'histoire de la femme turque. A l'époque préislamique, elle jouissait d'une grande liberté; puis vint la grande nuit de la période islamique, où la religion musulmane changea tout, les préceptes religieux l'asservirent alors dans la situation terriblement dépendante que nous savons. Pour l'en faire sortir, nous dit Mlle Ugurel, il a fallu le grand bouleversement actuel, et c'est à Mustapha Kemal qu'elle est entièrement redevable de son indépendance. Le fait de donner à la femme une égalité complète vis-à-vis de l'homme constituait une véritable révolution, et nécessitait une profonde transformation de son éducation. Désormais toutes les écoles deviennent mixtes; pour les jeunes filles comme pour les jeunes gens, elles sont basées sur le même principe: il s'agit plus de collaborer à la grandeur de la nation. On cherche à mettre en valeur les éléments les plus brillants. L'éducation est démocratique; l'école primaire est obligatoire, gratuite et unique; une grande importance est attribuée à l'éducation de la femme paysanne, qui avait particulièrement souffert sous l'ancien régime. L'école mixte n'a soulevé aucune difficulté et la femme s'est très vite adaptée à sa nouvelle situation; en dix ans, le nombre des jeunes filles a triplé dans les écoles primaires et sextuplé dans les classes professionnelles.

Le principal agent de cette nouvelle situation est nous dit encore Mlle Ugurel, la séparation de l'Eglise et de l'Etat; c'est cette laïcisation qui a permis de donner à la femme turque les droits que lui refusait la religion.

Au cours de la discussion, les professeurs insistent sur le caractère national et nationaliste de cette thèse, dans laquelle l'influence des écoles étrangères de Turquie, du Collège américain pour jeunes filles en particulier, est un peu trop négligée; et regretterent qu'elle n'ait pas donné plus de détails sur l'évolution de la situation de la femme. Un des points intéressants pour nous dans cette discussion a été la profession de foi féministe du professeur Olttramare, qui se déclara humilié que, sur ce chapitre, la Suisse fût plus arriérée que la Turquie.

En fin de séance, le titre de docteur en lettres a été décerné à Mlle Ugurel.

Une femme à la Commission bâloise de contrôle des prix

Nous sommes très heureuses d'apprendre qu'en réponse à une demande signée par la *Frauenzentrale*, la Section locale de la Ligue des Femmes catholiques, le Groupe social des femmes, et le Comité des femmes contre la guerre et le fascisme, le Conseil d'Etat du canton de Bâle a désigné Mme Gschwind-Regenass comme membre de la Commission cantonale de contrôle des prix.

Selon décision du Conseil Fédéral, ces Commissions devraient être instituées un peu partout pour veiller que, à la suite de la dévaluation du franc suisse, la spéculation ne procède pas à une hausse démesurée des prix. Les organisations féminines n'ont pas laissé passer l'occasion sans faire remarquer combien directement les femmes étaient intéressées à ces mesures, et combien par conséquent, il serait utile qu'une femme au moins siégeât dans chacune de ces Commissions. Bâle semble être le premier succès remporté dans ce domaine, les autres Commissions cantonales n'étant pas encore constituées partout. Et ce dont nous félicitons aussi les féministes bâloises en plus de ce succès, c'est d'être parvenues à faire l'union sur ce point entre groupements féminins si essentiellement différents.

d'un voisin qui est malade. Mais ça... c'est de la complaisance, il n'oserait pas refuser. Tandis que faire le ménage, chez nous, il dit que c'est pas son travail.

Cette théorie n'est pas générale, Dieu merci. Beaucoup de maris aident leurs femmes si souvent accablées par une tâche qui n'a jamais de fin. Je voyais l'autre jour, un jeune médecin mettre la table et, muni d'un torchon fin, essuyer hygiéniquement chaque objet avant de le placer. Combien d'instituteurs mariés à des institutrices m'ont écrit:

« Quand nous avons tous deux fini d'enseigner, nous nous occupons, tous deux, à cuisiner ou à lessiver ».

Il faut reconnaître que, dans le monde exclusivement manuel, cette collaboration est moins fréquente. Le travailleur qui a peine tout le jour, durement, trouve naturel d'entrer dans un logis propre et de savourer un bon repas, sans qu'il ait eu à s'en mêler.

Mais les vacances et la diminution des heures de travail vont changer la physionomie et l'atmosphère de bien des ménages. Se peut-il que la femme à son foyer soit seule à ne point bénéficier de loisirs?

Pour amener insensiblement ces temps nouveaux, Mme Pouillot donne aux mères un excellent conseil: « Distribuer équitablement, entre leurs filles et leurs fils, le travail ménager ».

En effet, quand les petits garçons seront habitués, eux aussi, à essuyer la vaisselle, à laver leurs culottes et même à les repasser, ils se dévoueront, un jour, tout simplement — et sans intervention ministérielle — sous la forme de ces maris qui, outre les peines et les joies, mettent en commun « les loisirs ».

Une Ecole de Service social en Egypte

Nous apprenons avec grand intérêt que, sur l'initiative d'une ancienne élève de l'Ecole d'Etudes sociales de Genève, Mme Ch. Maistre, une Ecole de Service social vient de s'ouvrir à Alexandrie (Egypte). Le programme très bien compris, comporte d'abord toute une série de cours généraux en français et en anglais (instruction civique, économie politique, législation sociale, psychologie, hygiène, organisation et méthodes du travail social, activité sociale internationale, etc.) ainsi que des visites d'institutions, asiles, dispensaires, crèches, colonies de vacances, etc. Les élèves pourront ensuite se spécialiser en se préparant aux fonctions et carrières suivantes: infirmières visiteuses, assistantes sociales de centres agricoles, surintendantes d'usines, travailleuses sociales dans le domaine de la prophylaxie morale de la protection de l'enfance, directrices d'œuvres et institutions, etc. Quelques cours libres sont encore prévus pour les mères de famille désireuses d'être à même d'accomplir mieux leur tâche.

Nous souhaitons plein succès à cette heureuse initiative, certaine que bon nombre de femmes et de jeunes filles vont trouver dans cette école le moyen de remplir d'utiles et urgentes tâches sociales dans leur pays. Et nous aimons à souligner les liens étroits entre cette Ecole sociale d'Alexandrie et la Suisse romande, puisque plusieurs membres de son corps enseignant ou de son personnel administratif sont d'anciens élèves, soit de l'Ecole sociale de Genève, soit de l'Institut Jaques-Dalcroze, soit encore de l'Université de Lausanne. Raison de plus pour dire à nos compatriotes engagés dans cette activité tous nos vœux.



Les Expositions

La Galerie du Lion d'Or, à Lausanne, création de Mme Danielle Guenod, peintre, abrite jusqu'au 30 novembre des œuvres de trois jeunes artistes: Mlle Elisabeth Huguenin, avec toute une série de dessins, de croquis, personnages, maternités, bateaux, faits par la revue lausannoise *Vie*; Mlle Elisabeth Mayu, avec des céramiques bien venues, vases, cruches, gobelets, bougeoirs, etc., tandis que sa sœur, Mlle Esther Mayu, qui possède un joli talent de sculpteur, présente des masques très vivants, des personnages en terre cuite saisis dans leur attitude familière.

Trois jeunes dignes d'être encouragés.

S. B.



Liste de conférenciers.

- Mme A. BONDALLAZ, Petit-Saconnex, Genève: *Pourquoi je suis suffragiste. L'éducation familiale.*
- Mlle E. GOULD, 17, rue Töpffer, Genève: *Si les femmes votaient... A travers le féminisme international. Le droit au travail de la femme. Les femmes et la Société des Nations. La protection de l'enfance à la S. D. N. L'œuvre sociale de la S. D. N. Un programme féminin politique. Féminisme d'Orient et féminisme d'Occident. Voyages féministes: du Danube à la Baltique. Féminisme et Démocratie. Les responsabilités de la femme dans l'Etat démocratique. Les problèmes actuels du féminisme contemporain.*
- M. le prof. J. DE LA HARPE, 22, faubourg de l'Hôpital, Neuchâtel (*se met éventuellement à disposition des Sociétés suffragistes. Sujet à discuter avec lui.*)
- M. le prof. MURET, 14, avenue Eglantine, Lausanne: *Auguste Forel, féministe et suffragiste. Le programme politique de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. Le suffrage féminin. Comment je suis devenu suffragiste.*
- Mlle A. QUINCHE, avocate, 2 bis, rue du Lion-d'Or, Lausanne: *Pourquoi nous demandons le droit de vote. Le droit des femmes au travail. La situation légale de l'épouse dans le ménage.*
- M. VELLARD, Secrétaire H. S. M., Grand-Pont, 2, Lausanne: *Mariage d'hier et mariage d'aujourd'hui. La révolution familiale. Le féminisme contre la famille? (avec projections). L'éducation sexuelle (avec projections). Les droits de la mère sur son enfant. La notion bolchéviste du mariage et de la famille. La condition de la femme au cours des âges.*

Mme VUILLIOMENT-CHALLANDES, Tête de Ran, 7. La CHAUX-DE-FONDS:

Causerie sur trois livres de femmes. (*Petite chronique de A. M. Bach, Bénédictions (Claude Silve), le Bouquet de roses rouges (Isabelle Rivière).*)

Le suffrage... pourquoi faire?

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance de Sociétés féminines suisse a siégé à Zurich le 9 novembre, sous la présidence de Mlle Nef. L'ordre du jour comportait plusieurs questions délicates qui demandaient une étude approfondie.

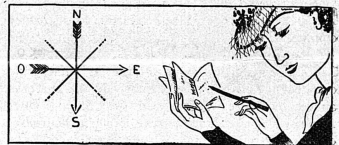
Les délégations dans les Commissions et dans les divers Cartels suisses ont été fixées. Le projet de budget élaboré par la trésorière fut minutieusement étudié. Les charges incombant à l'Alliance sont toujours plus nombreuses. En réponse à la pétition concernant le travail à domicile, l'Office fédéral du travail a établi un projet de loi pour la réglementation du travail à domicile.

A la suite de la décision prise à l'Assemblée générale à Coire, le Comité s'est occupé de la constitution de la Commission suisse pour la Paix. Mlle Nef a rappelé combien il est important que l'étude de ce problème soit un lien entre femmes suisses et non une occasion de division. Un long entretien suivit sur l'esprit qui doit inspirer la constitution de cette Commission.

Puis Mlle Nef eut le plaisir d'annoncer que le Département fédéral de l'Economie publique a répondu favorablement à la demande de l'Alliance et de l'Association suisse par le Suffrage, et a accepté de faire appel à un membre féminin dans la nouvelle Commission fédérale de contrôle des prix. L'Alliance s'efforcera de choisir la femme la plus qualifiée pour remplir ce poste important.

Plusieurs rapports fort documentés encore furent présentés: mentionnons celui de Sœur Annie Pfleger sur la séance du « Forum Helvétique », tenue à Zurich le 4 octobre; celui sur la séance du Comité national contre la traite des femmes et des enfants; et celui de Mme Schönauer sur l'Office central des professions féminines, dont le poste de secrétaire est à pourvoir.

En fin de séance, Mme Murset présenta un rapport très intéressant sur l'Assemblée générale du Conseil International des Femmes à Dubrovnik. M. Gr.



Garnet de la Quinzaine

Mercredi 2 décembre:
VEVEY: Hôtel de Ville, 20 h. 30: Séance organisée par le Groupe suffragiste. *Notre presse féministe*, par Mme L. Gerhardt, M. A. Truan, et Mlle Gould. Discussion.

Judi 3 décembre:
GENÈVE: Comité des « Journées de la Femme pour la Paix », Salle Centrale, 20 h. 30: *Les problèmes économiques au point de vue suisse*, conférence publique et gratuite par M. Dérobert, privat-docent à l'Université.

Vendredi 4 décembre:
LAUSANNE: Association pour le Suffrage, Lycéum-Club 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: séance mensuelle: *Les jeunes et le suffrage féminin*, causerie par Mme A. de Montet (Vevey).

Mardi 8 décembre:
GENÈVE: Association pour le Suffrage. Salle de l'Athénée, 20 h. 30: *L'activité d'une femme ministre*, par Mme Brunschvicg, sous-secrétaire d'Etat pour l'éducation nationale.

Judi 10 décembre:
GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 19 h. 30: Souper d'Escalade réservé aux membres. Revue d'Escalade. (S'inscrire: avant le 7 décembre au local.)

Vendredi 11 décembre:
GENÈVE: Union des Travailleurs sociaux, Taverne sans alcool de Plainpalais, 6, rue de Saussure, 18 h.: Séance mensuelle, puis souper d'Escalade.

Samedi 12 décembre:
LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Pâtisserie Landry, 8, Terrataux, 16 h.: Deuxième leçon du cours d'instruction civique donné par M. Bonny, inspecteur des écoles.

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGI)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde (Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh. 4,50 fr. suisses

190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S. W. 1.